

# Cour de justice de l'Union européenne: « Même les migrants interdits de territoire peuvent avoir droit au regroupement familial. »

écrit par cacao | 11 mai 2018



**Cour de justice de l'Union européenne: « Même les migrants interdits de territoire peuvent avoir droit au regroupement familial. »**

Décision du 8 mai de la Cour de justice de l'UE : même les migrants interdits de territoire ont droit au regroupement familial sur notre sol !

<https://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2018-05/cp180064fr.pdf>

La folie immigrationniste défie les peuples européens !

Cela ne fait que prouver, s'il en était encore besoin, qu'il s'agit d'un plan organisé, idéologique, d'invasion musulmane et africaine de toute l'Europe, et pas simplement de laxisme ou de laisser-faire.

Pendant ce temps, en France occupée, « Dans certaines écoles,

des petits garçons refusent de donner la main aux petites filles, jugées « impures ».

... les directrices étaient totalement démunies parce qu'il y avait des petites filles déscolarisées et des petits garçons qui refusaient de donner la main aux petites filles, jugées « impures » !

Des enfants dé-scolarisés, il y en a partout !

A cause de nos gouvernements pourris et à leur laisser faire, le nombre d'enfants dé-scolarisés ira malheureusement en AUGMENTANT, selon la courbe de l'immigration de masse illégale croissante !!

[https://www.lexpress.fr/actualite/societe/des-referents-egalite-a-l-ecole\\_2005691.html](https://www.lexpress.fr/actualite/societe/des-referents-egalite-a-l-ecole_2005691.html)

Je pense juste à mes fils lorsqu'ils auront leurs enfants dans quelques années...

Où devront-ils les scolariser pour les préserver de cette peste verte ?